

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 8 Juin 2020

L' an 2020 et le 8 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LEDUC Hervé Maire

**Présents** : M. LEDUC Hervé, Maire,

Mmes : CHOLET Sandrine, COLLOT Darlène, DE SA Marie, DOBRISKI Régine, LE TALLEC Catherine, MARTIN Lysiane,

MM : CREPIN Olivier, DEHU Benoît, DUBOIS André-Michel, HEC Pascal, PEDRA Jérôme, RIDET Jean-Marc, SANCHEZ Mathieu

Absent : M. DESHAYES Patrick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 25/05/2020

**Date d'affichage** : 25/05/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Château-Thierry  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : LE TALLEC Catherine

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

DESIGNATION DES DELEGUES A L'UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE  
DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SUD DE L' AISNE USEDA  
DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DE LA PICOTERIE  
DESIGNATION DES DELEGUES A UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD DE L' AISNE-PETR UCSA  
DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE  
DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID  
DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA CLECT A LA CARCT  
DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)  
DESIGNATION DELEGUE AU C.N.A.S.  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020  
VOTE TAUX DES TAXES  
DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR MISE EN PLACE DE 4 PRISES POUR ILLUMINATION  
DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR 2ème TRANCHE ENFOUISSEMENT BT FILS NUS - RUE DE MOULINS

.../...

## DESIGNATION DELEGUES A USESA réf : 2020\_08

Délibération annulée.

## DESIGNATION DES DELEGUES A USEDA réf : 2020\_09

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégués de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Le Conseil Municipal,

- après avoir ouï l'exposé de son Maire,
- après avoir pris connaissance des candidatures,

décide de passer au vote règlementaire qui donne les résultats suivants :

- |                  |    |      |
|------------------|----|------|
| - M. LEDUC Hervé | 14 | voix |
| - M. HEC Pascal  | 14 | voix |

M.LEDUC Hervé et M.HEC Pascal ayant respectivement obtenu 14 voix au 1er. tour de scrutin sont proclamés élus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DE LA PICOTERIE réf : 2020\_10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants au SIVU DE LA PICOTERIE

### Délégués Titulaires

- |  |                      |
|--|----------------------|
| - M. CREPIN Olivier<br>16 Rue des Dîmes<br>02650 FOSSOY    | Tél. 06.75.68.21.52  |
| - M.me. CHOLET Sandrine<br>20 Rue des Grès<br>02650 FOSSOY | Tél. 06.83.75.33.09. |

### Déléguées Suppléantes

- |  |                      |
|--|----------------------|
| - Mme. MADELENAT Lysiane<br>17 Rue des Dîmes<br>02650 FOSSOY | Tél. 06.74.14.14.52. |
| - Mme. DOBRISKI Régine<br>25 Rue des Grès<br>02650 FOSSOY    | Tél. 06.71.86.79.29. |

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

.../...

**DESIGNATION DES DELEGUES PETR - UCCSA** réf : 2020\_11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les deux délégués à l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne PETR-UCCSA

**Titulaire**

- M. LEDUC Hervé                      Tél. 06.15.26.31.96.  
26 Rue de Moulins  
02650 FOSSOY

**Suppléant**

- M. HEC Pascal                      Tél. 06.04.01.52.58.  
8 Rue des Ecoles  
02650 FOSSOY

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** réf : 2020\_12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres délégués de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Président :**                                 - M. LEDUC Hervé

**Délégués Titulaires**                   - M. HEC Pascal  
   - Mme. LE TALLEC Catherine  
   - Mme. DOBRISKI Régine

**Délégués Suppléants**                 - M. DUBOIS André-Michel  
   - M. CREPIN Olivier

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE** réf : 2020\_13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le **CORRESPONDANT DEFENSE** pour la Commune de FOSSOY.

- Monsieur LEDUC Hervé               Tél. 06.15.26.31.96.  
26 Rue de Moulins                       03.23.71.97.79.  
02650 FOSSOY

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** réf : 2020\_14

**Délibération reportée**

.../...

## **DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT - CARCT** réf : 2020\_15

Par délibération en date du 08 Juin 2020, le Conseil Communautaire a déterminé le nombre de délégués par commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission est notamment chargée d'évaluer le montant des charges transférées à l'occasion d'un transfert de compétence.

M. LEDUC Hervé s'est porté candidat. Le vote a donné le résultat suivant :

M. LEDUC Hervé : 14 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER M. LEDUC Hervé délégué Titulaire représentant la commune de Fossoy à cette commission.
- DESIGNER M. HEC Pascal délégué Suppléant représentant la commune de Fossoy à cette commission.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS** réf : 2020\_16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les sept membres élus au **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL C.C.A.S.**

**Président** : M. LEDUC Hervé

**Vice-Présidente** : Mme. LE TALLEC Catherine

### **Membres :**

- Mme. CHOLET Sandrine
- Mme. COLLOT Darlène
- Mme DE SA Marie
- Mme. DOBRISKI Régine
- M. DUBOIS André-Michel
- Mme. MADELENAT Lysiane

### **Membres extérieurs :**

- Mme. COLLIN Nicole
- Mme. DUBAUX Micheline
- Mme. DUBOIS Véronique
- M. JAEG Alain
- Mme. LEDUC Isabelle
- M. MADELENAT Thierry

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS** réf : 2020\_17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le délégué représentant le personnel et le délégué représentant les élus, au **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE C.N.A.S.**

### **Déléguée représentant le personnel**

- Mme. PAINCON Marie-Claire Secrétaire Tél. 03.23.71.97.79.

### **Délégués représentant les élus**

- M. LEDUC Hervé Maire Tél. 06.15.26.31.96.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **VOTE DU BUDGET** réf : 2020\_18

Le Conseil Municipal après préparation des différents postes du budget passe à son vote.

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre financièrement de la façon suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 948 000 €  
Recettes : 948 000 € (avec report de l'excédent antérieur)

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 300 000 €  
Recettes : 300 000 € (avec report de l'excédent antérieur)

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **VOTE TAUX DES TAXES** réf : 2020\_19

Après examen des documents administratifs reçus en Mairie de la Direction des Services Fiscaux de Laon,

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des deux taxes directes locales :

- **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

TAXE SUR LE FONCIER BATI	:	20.10 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	:	33.40 %

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR MISE EN PLACE DE 4 PRISES POUR ILLUMINATION**

réf : 2020\_20

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Mise en place de 4 prises pour illumination

Le coût total des travaux s'élève à 812.12 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 652.10 € H.T.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public  
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

.../...

**DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR 2ème. TRANCHE TRAVAUX ENFOUISSEMENT  
BT FILS NUS - RUE DE MOULINS réf : 2020\_21**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

- ENFOUISSEMENT BT FILS NUS - RUE DE MOULINS - 2ème. TRANCHE

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à **210 614.82 € H.T.**

et se répartit comme suit :

- Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension) .....	121 448.36 € H.T.
- Matériel Eclairage public .....	26 992.11 € H.T.
- Réseau Eclairage public.....	14 565.84 € H.T.
- Contrôle de conformité .....	450.00 € H.T.
- Réseau téléphonique .....	41 335.02 € H.T.
- Domaine public	
- Câblage cuivre.	5 823.49 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **76 139.74 € H.T.**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune,
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Informations :**

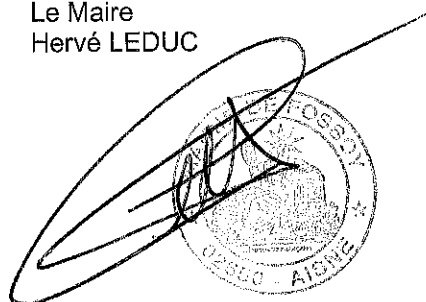
Réouverture de l'école pour les grandes sections de maternelles LUNDI 15 JUIN 2020  
Prévision 7 enfants

**FIN DE SEANCE : 20h00**

---

**Vu par Nous, Maire de la Commune de FOSSOY pour être affiché le 09 Juin 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 Août 1884.**

En mairie, le 09/06/2020  
Le Maire  
Hervé LEDUC

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE FOSSOY' at the top and '02800 - AIDIVE' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

République Française  
Département Aisne  
Commune de Fossoy

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 8 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Fossoy s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEDUC Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/05/2020.

**Présents** : M. LEDUC Hervé, Maire,  
Mmes : CHOLET Sandrine, COLLOT Darlène, DE SA Marie, DOBRISKI Régine,  
LE TALLEC Catherine, MARTIN Lysiane,  
MM : CREPIN Olivier, DEHU Benoît, DUBOIS André-Michel, HEC Pascal, PEDRA Jérôme, RIDET Jean-Marc,  
SANCHEZ Mathieu

Absent : M. DESHAYES Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de  
Château-Thierry  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : LE TALLEC Catherine

### 2020\_20 – DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR MISE EN PLACE DE 4 PRISES POUR ILLUMINATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Mise en place de 4 prises pour illumination

Le coût total des travaux s'élève à 812.12 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 652.10 € H.T.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux pubics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

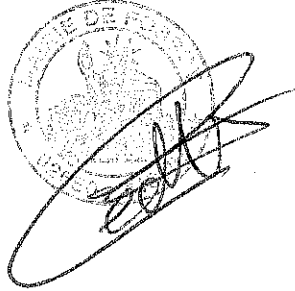
Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Envoyé en préfecture le 09/06/2020  
Reçu en préfecture le 09/06/2020  
Affiché le [REDACTED]  
ID : 002-210203097-20200608-2020\_20-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/06/2020  
Le Maire  
Hervé LEDUC





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 8 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Fossoy s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEDUC Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/05/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/05/2020.

**Présents** : M. LEDUC Hervé, Maire,  
Mmes : CHOLET Sandrine, COLLOT Darlène, DE SA Marie, DOBRISKI Régine,  
LE TALLEC Catherine, MARTIN Lysiane,  
MM : CREPIN Olivier, DEHU Benoît, DUBOIS André-Michel, HEC Pascal, PEDRA Jérôme, RIDET Jean-Marc,  
SANCHEZ Mathieu

**Absent** : M. DESHAYES Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de  
Château-Thierry  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommée secrétaire** : LE TALLEC Catherine

### 2020\_21 – DEMANDE DE SUBVENTION A USEDA POUR 2ème TRANCHE ENFOUISSEMENT BT FILS NUS - RUE DE MOULINS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

- ENFOUISSEMENT BT FILS NUS - RUE DE MOULINS - 2ème. TRANCHE

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à **210 614.82 € H.T.**

et se répartit comme suit :

- Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension) .....	121 448.36 € H.T.
- Matériel Eclairage public .....	26 992.11 € H.T.
- Réseau Eclairage public.....	14 565.84 € H.T.
- Contrôle de conformité .....	450.00 € H.T.
- Réseau téléphonique .....	41 335.02 € H.T.
- Domaine public	
- Câblage cuivre.	5 823.49 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **76 139.74 € H.T.**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune,
- S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/06/2020  
Le Maire  
Hervé LEDUC

